

VOTRE ARGENT

Épargne

Cinq questions à se poser avant de souscrire une assurance-vie

Les frais et le rendement du fonds en euros ne font pas tout. Voici cinq critères à aborder impérativement avec son conseiller avant de signer.

PAR AURÉLIE FARDEAU

Les Français renouent avec l'assurance-vie. Depuis le début de l'année, la collecte a peu ou prou retrouvé ses niveaux d'avant crise, une part élevée des versements allant se loger dans les unités de compte, ces supports non garantis en capital. Au-delà des critères traditionnels, comme le rendement du fonds en euros, les frais ou encore le nombre de fonds accessibles, voici quelques points à étudier avant de choisir un contrat.

1. S'agit-il d'un contrat individuel ou collectif ?

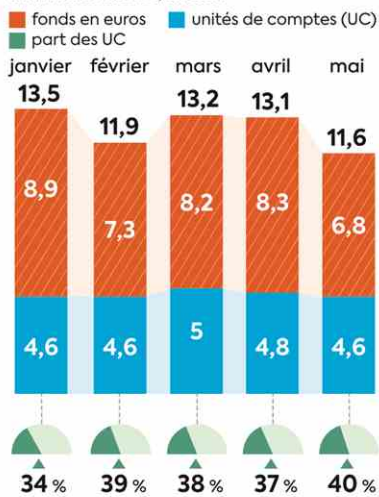
Un contrat d'assurance-vie peut prendre deux formes : individuelle ou collective. Dans le premier cas, le contrat est conclu entre l'assureur et l'assuré. Dans le second, il l'est entre l'assureur et une personne morale, généralement une association représentant les assurés. Le client n'est alors qu'adhérent de l'association souscriptrice. « Pour une relation commerciale de long terme, un contrat individuel est plus rassurant, car toute modification des termes du contrat doit être validée par l'assuré », précise Tommy Pierre Pollet, responsable de l'offre financière du cabinet de gestion de patrimoine Selexium. Dans le cas d'un contrat collectif, tout dépend de l'indépendance de l'association, car c'est elle qui accepte ou non les changements contractuels. « Certaines d'entre elles défendent les intérêts des épargnants auprès de l'assureur », plaide Thomas Delannoy, directeur général adjoint du cabinet de courtage Fapès Diffusion. C'est le cas de l'Afer, de l'Asac-Fapès et du groupement Gaipare notamment.

2. La garantie du fonds en euros est-elle brute ou nette de frais ?

Certains contrats proposent des fonds en euros dont la garantie en capital est brute de frais de gestion. En cas de rendement nul sur le fonds en euros, l'assureur peut prélever ses frais sur le capital. « C'est d'autant plus important de vérifier ce point que de nombreux assureurs passent progressivement au brut de frais », note Jean-Olivier Ousset, fondateur du Centre du patrimoine. Pour en avoir le cœur net, il faut se plonger dans les conditions générales du contrat. Il y figure un tableau des valeurs de rachat au terme des huit premières années. Sur le fonds en euros sont mentionnés les montants minimaux sans prise en compte du rendement annuel. Si ces valeurs sont stables, alors la garantie

Assurance-vie : les versements s'orientent vers les fonds à risque

En milliards d'euros, en 2021



SOURCE : FFA

ART PRESSE

est nette de frais. En revanche, si la valeur de rachat minimale décroît au fil de temps, cela signifie que la garantie est brute des frais de gestion.

3. Une garantie plancher est-elle incluse dans les frais de gestion ?

Peu connue des épargnants, la garantie décès ou garantie plancher présente pourtant de sérieux atouts. En cas de décès, elle assure le remboursement aux bénéficiaires du contrat du capital des sommes placées en unités de compte et en moins-values. Le souscripteur est donc assuré de transmettre à minima le montant du capital versé net de frais. Cette garantie est parfois intégrée par défaut dans les frais de gestion contrat, ou alors elle peut être optionnelle et, dans ce cas, facturée en plus.

4. Quelles sont les classes d'actifs accessibles dans le contrat ?

« Au-delà du nombre d'unités de compte, il faut veiller à la variété des supports proposés en fonction des besoins des clients », souligne Tommy Pierre Pollet. Une variété valable tant pour les fonds en euros que les supports risqués. « Il y a eu quelques grands succès sur les fonds en euros immobiliers, et aujourd'hui certains assureurs proposent des fonds en euros « infrastructures », qui peuvent être un relais intéressant », indique Stéphane van Huffel, directeur général de la plateforme digitale [Netinvestissement](#). Côté unités de compte, le nombre de catégories de fonds couvertes est plus pertinent que le nombre de produits. « Dans un contrat moderne, on peut accéder à des fonds actions et obligataires, mais aussi à des supports immobiliers, du *private equity*, voire des titres vifs », constate Jean-Olivier Ousset. Il faut également privilégier l'architecture ouverte avec une grande diversité de sociétés de gestion référencées.

5. Quels sont les actes de gestion réalisables en ligne ?

Si la souscription en ligne se répand chez de nombreux acteurs, la gestion quotidienne du contrat doit encore largement être réalisée avec des documents papier. Arbitrages, rachats, rachats programmés... Il faut se pencher sur ces divers actes afin de savoir s'ils sont numérisés. « Les délais pour réaliser un rachat sur un contrat sont très variables, souligne Stéphane van Huffel. Le fait de pouvoir réaliser l'opération en ligne accélère nettement les choses. »

